

Master complémentaire en pharmacie hospitalière
Information pour les étudiants – avril 2010

1. Critères pour l'évaluation des candidats à l'obtention d'un financement

Définis de façon commune pour les 3 universités francophones (UCL – ULB – ULg)
 Chaque candidature sera évaluée sur base des critères repris ci-dessous.

Critères évalués	Nombre de points octroyés	Total
1. Curriculum (études menant à l'obtention du diplôme de pharmacien)		/10
Bac 2 et Bac 3 (dans l'ancien système : 2 ^e candidature et 1 ^{ère} licence)	0 points pour ceux qui ont biffé les 2 années 1 point pour ceux qui ont biffé 1 des 2 années 2 points pour ceux qui n'ont biffé aucune année	/2
Master 1 (dans l'ancien système : 2 ^e licence)	Sur base du classement de la promotion – juin et septembre confondus (0% représente l'étudiant dernier de sa promotion, 100% représente l'étudiant le premier de sa promotion) - 0-20% : 0 point - 21-40% : 1 point - 41-60% : 2 points - 61-80% : 3 points - 81-100% : 4 points + 1 point pour ceux qui ont réussi en 1 ^{ère} session	/5
Master 2 (3 ^e licence) (a) pour les étudiants diplômés en septembre (b) pour les pharmaciens déjà diplômés au moment du dépôt de la candidature ou diplômés en juin	(a) Sur base des cotes disponibles au 30 juin : - 40-60% : 1 point - 60-80% : 2 points - 80-100% : 3 points (b) Sur base des résultats de la délibération : - 40-60% : 1 point - 60-80% : 2 points - 81-100% : 3 points	/3
2. Motivation		/6
Sur base d'une interview d'une durée de l'ordre de 10 à 15 minutes Jury composé de : un responsable de programme, un académique membre de la Faculté de Pharmacie, un pharmacien hospitalier au sein d'un hôpital universitaire, un pharmacien hospitalier au sein d'un hôpital non universitaire		
3. Parcours professionnel		/4
(a) Pour ceux ayant obtenu leur diplôme de pharmacien pendant l'année académique en cours ou précédente	- sur base de l'avis du maître de stage principal : total sur 2 points - (demande de) réalisation d'un stage en pharmacie hospitalière (y compris pharmacie clinique) : 2 points	
(b) pour ceux ayant obtenu leur diplôme de pharmacien plus d'un an avant l'année en cours	Les éléments suivants seront pris en compte : réalisation d'une thèse de doctorat ; réalisation d'une spécialisation utile dans le cadre de la pharmacie hospitalière ; expérience professionnelle jugée utile par le jury pour la pratique en tant que pharmacien hospitalier	

2. Agenda de la procédure

Les étudiants doivent remettre, pour le **30 avril 2010** à 16h au plus tard, en 2 copies, à Annie Celis au secrétariat de l'Ecole de Pharmacie :

- un CV : doivent entre autres figurer : coordonnées complètes –photo – informations complètes sur le parcours universitaire (quelle université/réussites/échecs/date de réussite/grade académique/stages effectués/titre du mémoire si applicable/expérience professionnelle si applicable). Si possible joindre les fiches de résultats.
- une lettre de motivation à adresser aux Pr Léon Wilmotte et A Spinewine – maximum une page A4 (caractère times new roman 12)
- le formulaire complété de requête d'admission au 3^e cycle de l'Ecole de Pharmacie

Chaque candidat ne peut envoyer sa candidature qu'à une seule des 3 universités francophones. Il est vivement conseillé aux candidats de soumettre leur candidature auprès de l'université où ils ont effectué leurs études de pharmacie.

Les interviews auront lieu entre **début mai et fin juin**.

La liste des candidats sélectionnés sera communiquée au plus tard le **lundi 5 juillet**.

3. Autres points

- Minimum requis pour pouvoir être sélectionné : 12/20
- Ceux qui n'obtiennent pas de financement peuvent suivre le master complémentaire, à leurs frais, pour autant qu'ils aient postulé, qu'ils aient été classés mais non en ordre utile pour obtenir un mandat.
- Chaque université affiche le classement, mais n'affiche pas le détail des résultats.
- Chaque candidat postule dans une seule université. S'il postule dans plusieurs universités à la fois, il est **exclu** de la procédure de sélection.
- Il y aura 26 postes financés du côté francophone pour les candidats commençant leur spécialisation en septembre 2010. La répartition entre UCL – ULB – ULg se fait au prorata du nombre diplômés en sciences pharmaceutiques au cours des 3 années précédentes. L'UCL disposera en septembre 2010 de 13 postes.